

- COMPTE RENDU -
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU
Vendredi 9 décembre 2016 à 18 h 00

Présents : M. BAUDIN Patrick, M. ESCUDERO Henri, Mme DAULIAC Brigitte, M. BOURSIER Didier, Mme LAGOUARDE Marlène, M. JACOBS Christophe, Mme CHEVALIER Christelle, Mme FORMENT Dominique, Mme TRIVES Christine, M. LALANDE Jean-Yves, M. GALMOT Jean-Claude, M. HOSTEIN Patrick.

Absents excusés : M. DUTHIN Henri (pouvoir à C. JACOBS), M. Patrick NURBEL (pouvoir à P. BAUDIN), Mme DELORD Christel (pouvoir à H. ESCUDERO), M. GOTTIS Yannick (pouvoir M. LAGOUARDE), Mme MOREAU Martine, Mme JOURDAN Martine, Mme PIENS Francine.

A été élue à l'unanimité secrétaire de séance Marlène LAGOUARDE le quorum étant atteint, M. le Maire ouvre la séance à 18 h 00.

Monsieur le Maire rappelle par conséquent l'ordre du jour de cette assemblée.

Nous passons à l'ordre du jour.

- Décision modificative
- Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2017
- Contrat de mise à disposition d'intervenants SPL Enfance Jeunesse Médullienne à la Commune d'Avensan
- Questions diverses

délibération, à l'unanimité:

- Décide d'autoriser la prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2017,
- Autorise le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de 2016 soit :

- Chapitre 20 : 2 375.00 €
- Chapitre 21 : 55 415.00 €
- Chapitre 23 : 271 850.00 €

3 – CONTRAT DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION DES STRUCTURES D'ACCUEIL PERISCOLAIRE, DES ACCUEILS DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT ET DES TEMPS D'ACTIVITES PERISCOLAIRES

Le rapporteur : Brigitte DAULIAC, Adjointe au Maire

La Communauté de Communes Médullienne dispose de la compétence « Action Sociale » recouvrant pour l'Enfance et la Jeunesse :

- La création, l'aménagement, l'entretien, la gestion des bâtiments ALSH et leurs abords ;
- La gestion des activités périscolaires (9 structures d'accueil) ;
- La gestion des activités extrascolaires : ALSH (4 structures d'accueil pour les vacances et 5 pour les mercredis après-midi) et un Espace Jeunesse ;

Et les communes d'Avensan, Castelnau, Le Porge et Salaunes, dites communes mandantes disposent de la compétence « Gestion de la pause méridienne » recouvrant la gestion de l'encadrement et de l'animation de la pause méridienne.

Le conseil communautaire et les conseils municipaux ont décidé par délibérations de mandater la Société Publique Locale, dénommée « Enfance Jeunesse Médullienne », pour la mise en œuvre de ces compétences.

Dans le cadre du contrat à venir, la Communauté de Communes Médullienne et les communes d'Avensan, Castelnau, Le Porge et Salaunes, ensemble et chacun en ce qui le concernent, constituent l'Assemblée des actionnaires mandants, dite l'Assemblée.

L'objet du contrat est de confier à la SPL (le titulaire), qui l'accepte, à titre exclusif et pour la durée de six années du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2022, la gestion de quatre (4) types d'activités :

- 1 – de l'accueil périscolaires (APS) et Ecole Multisports ;
- 2 - des accueils de loisirs sans hébergement (ALSH) et Sports Vacances ;
- 3 – des temps d'activités périscolaires (TAP) ;
- 4 – des pauses méridiennes pour les communes mandantes.

Les trois premières activités sont réalisées pour le compte de la Communauté de Communes Médullienne tandis que la dernière activité est réalisée pour le compte des communes mandantes, chacune en ce qui les concerne.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité :

- Autorise monsieur le Maire à signer le contrat de service public pour la gestion des

structures d'accueil périscolaires, des accueils de loisirs sans hébergement, des temps d'activités périscolaires et des pauses méridiennes pour les communes mandantes.

QUESTIONS DIVERSES

- **Réunion SDIS** : Nous avons assisté à une réunion d'information organisée par l'AMG et menée par le SDIS à St Estèphe le 24/11/2016. Cette réunion avait pour but de présenter les changements qui seront opérés courant 2017 notamment pour la participation communale annuelle au SDIS conformément à la réforme « Défense Extérieure Contre l'Incendie ». Le règlement départemental sera fixé par arrêté préfectoral courant 2017. L'aspect financier du SDIS est resté basé sur la base DGF 2002 pour l'appel à contribution. Pour 2017 il n'est pas prévu d'augmentation, mais dès 2018 l'appel à contribution se fera sur la base de population DGF réactualisé. Nous devons nous attendre à une augmentation de plus ou moins 10 000 € si nous restons au prix actuel fixé à 17,28 €/ habitant.
- **Travaux Annexes CdC Médullienne** : les travaux de l'ancienne MDSI ont commencé et devraient se terminer courant février. Ces locaux permettront d'accueillir tout le pôle urbanisme, et accueillir les points CAF, le CAUE, la Mission Locale...
- **CCAS** : un arbre de Noël sera organisé le mercredi 21/12 pour les enfants des familles bénéficiaires de la Banque Alimentaire.
- **Collecte de jouets et vêtements organisée par le CME** : le CME a organisé sa collecte annuelle le 26/11, la collecte est reversée au Secours Populaire comme chaque année et un jouet est attribué à chaque enfant des familles bénéficiaires du CCAS qui sera remis lors de l'arbre de Noël.
- **Abribus de Meyre** : les services techniques ont implanté un abribus à Meyre sur une parcelle appartenant à Château Citran, dont nous remercions le propriétaire pour la mise à disposition par convention d'une partie de leur parcelle.
- **Commission Cantine** : la commission cantine a eu lieu le 8/12 et s'est très bien déroulée. Brigitte DAULIAC précise qu'un parent a assisté au déroulement du repas et a félicité la collectivité pour l'organisation.
- **Marché de Noël aux écoles** : il aura lieu le 16/12 à partir de 15h30.
- **Banque Alimentaire** : la collecte a eu lieu le dernier week-end de novembre (27 et 28). Légère augmentation de nos dons sur les 4 magasins habituels (Intermarché, Netto, Casino et Super U de St Laurent). Cependant la Banque Alimentaire de Bordeaux nous signale une baisse significative de 30 tonnes sur le département.
- **Comité des Fêtes** : réussite du Téléthon organisé cette année avec un bénéfice de 1 281,20 € entièrement reversé.

Fin de séance à 19 h 30.

Le Maire

1er adjoint

2ème adjointe

D. BOURSIER
3ème adjoint

M. LAGOUARDE
4ème adjointe

P. HOSTEIN

J.C. GALMOT

C. JACOBS

H. DUTHIN
Pouvoir à C. JACOBS

C. CHEVALIER

C. DELORD
Pouvoir à H. ESCUDERO

D. FORMENT

P. NURBEL
Pouvoir à P. BAUDIN

C. TRIVES

J.Y LALANDE

Y. GOTTIS
Pouvoir à M. LAGOUARDE